

Echange entre le Réseau AMAP IdF et la Préfecture du Val de
Marne
24/03/2020



**Réponse de la Préfecture du Val de Marne au mail
envoyé par le Réseau AMAP IdF au 24032020 (mail
en fin de document)**

----- Message transféré -----

Sujet :Fwd: Re: [INTERNET] Demande de précisions sur l'interprétation du décret - AMAP Alfortville

Date :Tue, 24 Mar 2020 07:51:46 +0100

De :PREF94 pref-covid19 <pref-covid19@val-de-marne.gouv.fr>

Pour :lucie@amap-idf.org

Madame Humbaire, bonjour,

Concernant l'acheminement des marchandises, le transport des marchandises du producteur aux consommateurs est au nombre des activités économiques insusceptibles d'être télé travaillées et peut dès lors avoir lieu.

Concernant le lieu de livraison :

- 1) une solution réglementairement acceptable serait que le transporteur livre les produits, non pas en un point fixe, mais au domicile de chaque bénéficiaire ;
- 2) en cas de livraison en un point fixe, la récupération du panier par chaque bénéficiaire n'est envisageable que si le point est situé à proximité de leur domicile. Dès lors, plusieurs points de livraison sont peut être à envisager ;
- 3) le choix du ou des lieux de livraison ne saurait être un endroit qui favorise les rassemblements.

Tout devra être fait pour éviter les contacts avec le bénéficiaire du panier lors de la remise (dépôt à l'entrée du local par exemple).

Cordialement,

--

La cellule COVID

pref-covid19@val-de-marne.gouv.fr

01 49 56 60 83

----- Message transféré -----

Sujet :Livraison de produits alimentaires

Date :Tue, 17 Mar 2020 17:00:54 +0100

De :Lucie Humbaire <lucie@amap-idf.org>

Pour :pref-covid19@val-de-marne.gouv.fr

Bonjour Monsieur le préfet,

Nous sommes le réseau des AMAP IdF. Les producteurs doivent livrer des denrées alimentaires locales précommandées et les amapiens doivent venir chercher ces denrées alimentaires. En Ile de France, c'est plus de 350 groupe AMAPs et plus de 300 paysans qui sont concernés.

Les livraisons de produits alimentaires sont la plupart prévues en extérieur ou dans des salles communales avec un créneau bien défini auparavant.

Chaque AMAP et paysan ont mis en place des mesures de sécurité pour éviter tout contact entre les personnes. Les Amapiens prendront les denrées commandées sans rester sur place. Vous trouverez ci-joint le mail que nous avons déjà envoyé à tous notre réseau. Quelques minutes suffisent pour une personne pour récupérer son panier. Il n'y a pas de transaction d'argent. Des paniers seront portés au domicile des personnes fragiles par leur voisin.

Nous souhaiterions que les groupes AMAP et les paysans de la région qui s'engagent à respecter ces consignes, puissent avoir l'autorisation préfectorale de maintenir les livraisons, indispensables pour notre alimentation et continuer d'éviter de rejoindre des lieux très fréquentés, ce qui permettrait de freiner la propagation du virus Covid-19. Ceci aussi, pour éviter que les denrées produites localement ne se perdent. Nous souhaitons que les personnes qui s'alimentent grâce à l'AMAP puissent se déplacer récupérer les denrées commandées.

En vous remerciant pour votre compréhension,

Bien respectueusement,

Le réseau des AMAP Idf.
